

SÉANCE DU 23 JANVIER 2019

19-01-003

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 17 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt trois janvier à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Alain HERAUD, Conseiller Municipal, Jean-Paul GARRAUD, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Annie CONTE (pouvoir à Agnès Séjournet), Nouredine BOUACHERA (pouvoir à Philippe Buisson), Christophe DARDENNE (pouvoir à Rodolphe Guyot)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois des filières administrative, technique, police municipale, culturelle, sportive et animation, médico-sociale et sociale ;

Vu la nécessité de procéder à une actualisation du tableau des effectifs pour être en conformité avec les principes budgétaires ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**35** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

A compter du 1^{er} Janvier 2019 :

Envoyé en préfecture le 31/01/2019
Reçu en préfecture le 31/01/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20190123-DELIB19_01_003-DE

Filière Police

-Création d'un poste de gardien-brigadier à temps complet, au service de la police municipale (remplacement de poste)

Filière Animation

-Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet au centre de loisirs 6/15ans (pérennisation du poste de 3ème de direction)

-Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet au centre de loisirs maternel (suite à la mutation interne d'un agent au sein du service sur un poste de 3ème de direction)

-Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet au Péricolaire (suite à mutation interne d'un agent)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 31 janvier 2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 23 JANVIER 2019

19-01-004

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 17 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt trois janvier à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Alain HERAUD, Conseiller Municipal, Jean-Paul GARRAUD, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Annie CONTE (pouvoir à Agnès Séjournet), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Philippe Buisson), Christophe DARDENNE (pouvoir à Rodolphe Guyot)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

PERSONNEL

PERSONNEL - AFFECTATION D'AGENTS SUR BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

En considérant la nature des fonctions exercées par certains agents de la Ville qui interviennent en tout ou partie de leurs actions dans les domaines du service public de l'eau et de l'assainissement qui sont dotées d'un budget annexe,

Il convient, dès le 1^{er} janvier 2019 de procéder à l'affectation de ces agents sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement ainsi qu'il suit :

- un ingénieur principal responsable de l'environnement et du patrimoine hydraulique pour la quotité de 20 % au budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement,
- un ingénieur principal chargé des réseaux infrastructures pour la quotité de 20 % au budget assainissement et 10 % au budget annexe de l'Eau,
- un technicien principal de 1^{ère} classe chargé de l'assainissement et de l'eau potable à 100 % au budget annexe de l'assainissement,

En conséquence, les charges salariales de ces agents seront réparties ainsi qu'il précède entre le budget principal de la Ville et les budgets annexes concernés.

Imputation budgétaire :

- VILLE : recette sur chapitre 928
- ASSAINISSEMENT : Dépenses sur le compte 6218
- SERVICE PUBLIC DE L'EAU : Dépenses sur compte 6218

Envoyé en préfecture le 31/01/2019

Reçu en préfecture le 31/01/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20190123-DELIB_19_01_004-DE

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**35** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- accepte le principe et la mise en œuvre de ces affectations budgétaires

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
31 janvier 2019
Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

SÉANCE DU 23 JANVIER 2019

19-01-005

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 17 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt trois janvier à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Alain HERAUD, Conseiller Municipal, Jean-Paul GARRAUD, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Annie CONTE (pouvoir à Agnès Séjournet), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Philippe Buisson), Christophe DARDENNE (pouvoir à Rodolphe Guyot)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

PERSONNEL

**PERSONNEL - AFFECTATION D'AGENTS SUR BUDGET ANNEXE RÉGIE AUTONOME
DU PORT DE LIBOURNE - ST EMILION**

En considérant la nature des fonctions exercées par certains agents de la Ville qui interviennent en tout ou partie de leurs actions auprès de la régie autonome du port de Libourne-St Emilion dotée d'un budget annexe,

Il convient, dès le 1^{er} janvier 2019 de procéder à l'affectation de ces agents sur le budget annexe du port ainsi qu'il suit :

- un rédacteur territorial, Directrice du port pour la quotité de 50 % au budget annexe du Port de Libourne – St Emilion,
- un agent de maîtrise contractuel, agent de port pour une quotité de 100 % au budget annexe du Port de Libourne – St Emilion.

En outre, quatre agents des services de la Ville effectuent en rotation des astreintes de semaine dans le cadre de l'activité du port.

En conséquence, les charges salariales des 2 agents affectés au service ainsi qu'il précède entre le budget principal de la Ville et le budget

Envoyé en préfecture le 31/01/2019
Reçu en préfecture le 31/01/2019
Affiché le
ID : 033-213302433-20190131-DELIB_19_01_005-DE

De même, les indemnités d'astreintes seront imputées sur le budget annexe du port.

Imputation budgétaire :

- VILLE : recette sur chapitre 70 compte 70841
- PORT DE LIBOURNE – ST EMILION : Dépenses sur le compte 6215

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**35** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- accepte le principe et la mise en œuvre de ces affectations budgétaires

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

31 janvier 2019

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde